

<Date>

Cher membre du personnel,

**Objet : Lettre de contact étroit** **-** <Insert Name of Daycamp>

Les responsables de la santé publique du Manitoba ont informé <insert Daycamp Organizer> aujourd’hui d’au moins un cas confirmé de COVID-19 dans <Insert Daycamp (as applicable) le date, soit à un moment où le(s) cas était(ent) peut-être contagieux. **Vous avez été identifié comme un contact étroit avec ce(ces) cas.**

<insert Daycamp Organizer> collabore étroitement avec les responsables du service de santé publique et suit leurs recommandations. **Vous devez vous auto-isoler (quarantaine) à compter d’aujourd’hui jusqu’au Date inclusivement ou selon les directives des responsables de la santé publique.**

Un test de dépistage est recommandé pour les contacts qui demeurent asymptomatiques 10 jours après la dernière exposition au cas. Les contacts étroits peuvent également être testés immédiatement; cependant, s'ils sont testés négatifs et que cela fait moins de 7 jours depuis l'exposition, ils seront invités à refaire le test vers le 10ème jour. Le test précédent est facultatif mais, si les résultats du test sont positifs, les contacts proches commenceront leur quarantaine plus tôt. Le test au 10e jour est important pour identifier les cas asymptomatiques et s'assurer qu'ils s'auto-isolent lorsqu'ils sont infectieux.

Si le résultat est négatif, vous devez continuer à vous auto-isoler (quarantaine) jusqu’à la date de fin indiquée ci-dessus. Tous les membres du ménage doivent s'auto-isoler (quarantaine) jusqu'à ce que vous ayez été testé négatif au 10e jour, s'ils ne sont pas testés, jusqu'à ce que vous ayez terminé votre période d'auto-isolement (quarantaine) et que vous restiez asymptomatique.

Vous pouvez vous attendre à recevoir un appel téléphonique avant la fin de la période d’isolement. Compte tenu de l’ampleur de la réponse du Manitoba, les responsables de la santé publique comprennent le personnel régional de la santé publique, le Centre de contact COVID-19 de la santé publique, la Croix-Rouge canadienne, 24-7 Intouch et d’autres partenaires.

La personne qui vous appellera confirmera votre identité, s’informera de votre température, et demandera si vous avez des symptômes ou tout autre problème lié à l’auto-isolement. Si vous lui posez des questions que cette personne ne peut pas répondre, elle transférera votre appel à un professionnel de la santé en mesure de répondre à vos questions et de vous dire quoi faire.

Si vous avez des questions à formuler d’ici là, vous pouvez appeler Health Links – Info Santé au 204 788-8200 ou sans frais au 1 888 315-9257.

Si vous commencez à manifester, même légèrement, de nouveaux symptômes ou une aggravation d’un des symptômes mentionnés dans la colonne A ou de deux ou plusieurs symptômes de la colonne B (voir le tableau ci-dessous), vous devez vous isoler immédiatement des autres (si ce n’est pas déjà fait). Nous recommandons que vous subissiez un test de dépistage de la COVID-19 dès l’apparition des symptômes. Vous pouvez vous rendre directement au centre de dépistage le plus près de chez vous durant les heures d’ouverture. Pour savoir où il se trouve, veuillez consulter <https://manitoba.ca/covid19/updates/testing.fr.html> ou appeler Health Links – Info Santé (204 788-8200 ou 1 888 315-9257).

|  |  |
| --- | --- |
| **A**  | **B**  |
| Fièvre et frissons  | Nez qui coule  |
| Toux  | Douleurs musculaires |
| Mal de gorge, voix enrouée  | Fatigue  |
| Essoufflements ou difficulté à respirer  | Rougeur des yeux (conjonctivite)  |
| Perte du goût ou de l’odorat  | Maux de tête  |
| Vomissements ou diarrhée depuis plus de 24 heures  | Éruption cutanée (boutons sur la peau) de cause inconnue  |
|  | Nausées ou une perte d’appétit |
|  | Dans le cas d’un nouveau-né, difficulté à le nourrir  |

Remarque :

* Les responsables de la santé publique encouragent fortement les tests afin de pouvoir déterminer si la transmission du COVID-19 s'est produite dans le camp de jour.
* Le camp de jour n’est pas autorisé à communiquer le(s) nom(s) ni tout autre renseignement qui permettrait de dévoiler qui est(sont) le(les) cas confirmé(s) de COVID-19 à un membre du camp de jour de la collectivité ou des médias.
* Alors que les variantes préoccupantes deviennent la souche dominante du virus au Manitoba, pour réduire le risque de transmission, des changements ont été apportés à la façon dont nous gérons tous les cas et contacts de COVID-19. Bien que la déclaration publique des variantes préoccupantes associés aux camps de jour se poursuive, il n'y aura plus de notification distincte ou de recommandations différentes s'il s'agit d'une variante préoccupante. Pour plus d'informations sur les variantes préoccupantes, veuillez visiter [www.gov.mb.ca/covid19/fundamentals/variants.html](http://www.gov.mb.ca/covid19/fundamentals/variants.html).

Pour de plus amples renseignements sur l’auto-isolement, veuillez consulter la page Web suivante :
<https://www.gov.mb.ca/asset_library/en/covid/factsheet-isolation-selfmonitoring-returningtravellers-contacts.fr.pdf>

Pour de plus amples renseignements sur la COVID-19, veuillez consulter <https://manitoba.ca/covid19/updates/resources.fr.html>.

Je vous prie d’agréer mes salutations distinguées.

Bureau du médecin hygiéniste en chef du Manitoba
Santé et des Soins aux personnes âgées